

Réf: Dossier 351218

Avis de constitution

SOCIETE « YEMIGHT CONSTRUCTION » en abrégé « Y.C »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
NOUVEAU CHU NON LOIN DE L'UNIVERSITE NORD-SUD,
Lot 3250, Ilot 291

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09/07/2024, et enregistrés au CEPICI le 02/10/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « YEMIGHT CONSTRUCTION » en
abrégé « Y.C »

Objet : La société a pour objet en cote d'ivoire: La
construction immobilière

- Travaux fin de chantier
- vente de matériels de construction
- Divers

Et pour la réalisation de l'objet social: faire la
promotion et construction immobiliere, la vente de
matériels de construction et faire des travaux
d'aménagement de chantier, divers

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
NOUVEAU CHU NON LOIN DE L'UNIVERSITE NORD-SUD,
Lot 3250, Ilot 291

Dirigeant(s) M IBITOWA JIBRIL OWA DELE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-10925 du 23/10/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°65269/GTCA/RC/2024 du 23/10/2024

